

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 7 décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Yannick MORANDEAU, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-Anne GORICHON-DIAS, conseillère municipale, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Cathy STEINBACH, conseillère municipale.

Absents excusés : Dominique PRIVAT, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Carole LALLEMAND, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

DÉLIBÉRATION N° 76-2022 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION

Rapporteur : Madame le maire

Monsieur Sébastien ROBIN conseiller municipal élu sur la liste "Saint-Georges en commun" a signifié, par courrier réceptionné en mairie le 22 novembre 2022, sa démission du conseil municipal de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, monsieur le sous-préfet de ROCHEFORT a été immédiatement informé de cette situation.

Conformément à la réglementation relative au remplacement des conseillers municipaux (article L 270 du code électoral), il a alors été fait appel au candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste, à savoir madame Cathy STEINBACH.

Cette dernière ayant confirmé son accord pour siéger au sein de l'assemblée délibérante par courrier du 30 novembre 2022, il convient de procéder à son installation en qualité de conseillère municipale.

Vu l'exposé de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

AR Prefecture

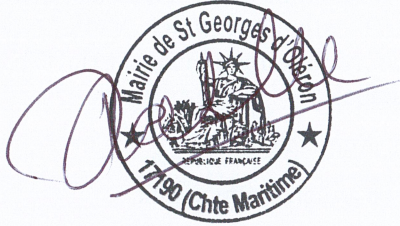
017-211703376-20221216-2022121676-DE
Reçu le 19/12/2022
Publié le 19/12/2022

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de madame Cathy STEINBACH en qualité de conseillère municipale de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON.

Étant précisé que le tableau du conseil municipal sera actualisé en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Mazerat', is written over the text of the secretary of the session.

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 16 décembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 16 décembre 2022
Dominique RABELLE

